

**ETABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL
DE L'ORME, LAUSANNE– EXTENSION**



**Concours de projets d'architecture en procédure ouverte
Rapport du jury**

Lausanne, le 14 novembre 2002

TABLE DES MATIERES

1 PROCEDURE

1.1	Déroulement du concours	p. 3
1.2	Objectifs du concours	p. 3
1.3	Jury	p. 4
1.4	Projets remis	p. 5

2 JUGEMENT

2.1	Examen préalable	p. 5
2.2	Admission des projets au jugement	p. 6
2.3	Examen critique et sélection des projets	p. 6
2.4	Examen approfondi, expertise économique et admission à la répartition des prix	p. 7
2.5	Confirmation des projets promus au classement	p. 8
2.6	Critique détaillée des projets promus	p. 8
2.7	Classement des projets	p. 15
2.8	Attribution des prix	p. 15
2.9	Recommandation du jury	p. 16
2.10	Considérations générales	p. 16

3. SIGNATURE DU RAPPORT

3.1	Signature des membres du jury	p. 17
-----	-------------------------------	-------

4 LEVEE DE L'ANONYMAT

4.1	Identification des auteurs des projets classés	p. 18
4.2	Identification des auteurs des autres projets	p. 18

5 ANNEXES

5.1	Illustration des projets remis	a 1
5.2	Synthèse de l'expertise économique	a 2
5.3	Liste nominale des auteurs et collaborateurs	a 3

1. PROCEDURE

1.1 Déroulement du concours

La Fondation de l'Orme a organisé, avec la participation du Département de la santé et de l'action sociale de l'Etat de Vaud, en procédure ouverte, un concours de projets d'architecture ayant pour objet l'agrandissement de l'établissement médico-social qu'elle exploite à Lausanne dans le quartier dit de l'Ancien Stand (quartier de la Pontaise). A ce concours s'est associée la Ville de Lausanne pour la création d'un centre d'accueil et de vacances et le réaménagement du préau de l'école du Vieux-Moulin.

La procédure a été définie selon la législation relative aux marchés publics, aux plans national et cantonal. Le règlement-programme du concours a été certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142.

L'ouverture du concours a été publiée dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud (FAO) du 21 juin 2002.

Le concours était ouvert aux architectes, établis en Suisse, titulaires d'un diplôme d'architecture ou inscrits au Registre suisse des architectes (REG) au niveau A ou B.

Soixante et un architectes se sont inscrits. Les documents du concours leur ont été envoyés dès le 24 juin 2002. Les concurrents ont pu visiter l'EMS existant les 5 et 12 juillet 2002. Ils ont posé anonymement des questions dans le délai imparti au 8 juillet 2002, auxquelles le jury a répondu le 19 juillet 2002.

Vingt-cinq participants ont remis un projet dans les délais impartis, à savoir le 18 octobre 2002 pour les pièces graphiques et écrites, et le 31 octobre 2002 pour la maquette.

L'examen préalable des dossiers a été effectué par l'Atelier d'Ouchy, architectes sa, du 25 octobre au 3 novembre 2002. Il a porté sur la conformité des dossiers aux conditions imposées par le règlement-programme du concours relatives aux délais, aux documents exigés, au respect des périmètres et conditions exigées, ainsi que du programme des locaux.

Le jury s'est réuni les 7 et 8 novembre 2002 pour examiner et juger les projets exposés dans un local de l'abri PC de l'Ancien-Stand.

L'expertise a été effectuées par le bureau Regtec SA à Lausanne du 9 au 13 novembre 2002. Elle a porté sur le calcul de la surface bâtie, de la surface des planchers, de la toiture et des façades, du volume SIA et sur l'estimation du coût de construction.

Le jury s'est réuni à nouveau le 14 novembre pour prendre connaissance de l'expertise ainsi que pour conclure son jugement. Il a procédé au classement des projets, attribué les prix et mentions, et recommandé un projet pour la poursuite de l'étude et de la réalisation.

Après avoir rédigé et signé son rapport, il a levé l'anonymat des projets en vérifiant le droit de participation de leurs auteurs.

Le résultat du concours sera publié dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud (FAO), ainsi que dans des revues spécialisées. L'ensemble des projets admis au jugement sera exposé au public durant 10 jours, à savoir du 29 novembre au 9 décembre 2002.

1.2 Objectifs du concours

La Fondation de l'Orme a réalisé et inauguré en 1997 le bâtiment dans lequel elle gère l'EMS de l'Orme. Sa capacité actuelle de 56 lits devrait être augmentée à 84 lits au maximum. Pour ce faire la Ville de Lausanne s'est déclarée disposée à lui octroyer un droit de superficie pour la réalisation du bâtiment E prévu dans le plan partiel d'affectation de « l'Ancien-Stand », avalisé en 2000.

Dans le cadre de ce plan de quartier de l'Ancien Stand, le bâtiment E, réservé pour l'extension de l'EMS de l'Orme, prévoit un gabarit permettant d'y ériger un bâtiment de 3 niveaux, sur un socle pouvant s'ouvrir à l'Est sur la route du Vieux-Moulin, comprenant 2 niveaux et une possibilité d'accès voitures.

Une zone de terrains extérieurs, située entre le futur bâtiment et le chemin du Vieux-Moulin, ainsi qu'une bande de terrain de 6 mètres de largeur tangente à l'Ouest du futur bâtiment est mise à disposition pour la création d'aménagements extérieurs.

Dans le cadre des conditions exposées ci-dessus, la Fondation de l'Orme, en accord avec le Service de la Santé Publique de l'Etat de Vaud, a décidé de faire de l'extension de l'établissement médico-social à 84 lits l'objet principal de ce concours.

Le service de la jeunesse et des loisirs, qui dispose à proximité des infrastructures d'accueil de l'Ancien-Stand, a souhaité profiter de cette extension de l'EMS pour développer un petit centre d'accueil et de vacances pour des écoliers de 41/2 à 11 ans, en utilisant également la possibilité de préparer des repas par l'EMS.

La cour de récréation de l'école existante et le parc seront réaménagés suite aux propositions de ce concours.

Le programme à construire comprenait dans ses grandes lignes :

- Pour l'extension de l'EMS : l'aménagement et la création de locaux d'hébergement, en particulier de chambres à un lit, de locaux communs, de locaux de service, de locaux techniques et de locaux divers, avec une zone extérieure de promenade et jardin.
- Pour le centre d'accueil scolaire : l'aménagement de locaux communs et de service pour l'accueil des enfants, avec une zone extérieure de jeux.
- Le réaménagement de la zone de récréation de l'école du Vieux-Moulin, en y incorporant une place de jeux pour le centre d'accueil et de vacances.

L'organisateur du concours souhaite que les propositions développent les possibilités de contacts entre les résidents âgés et les enfants du centre d'accueil.

1.3 Jury

Le jury désigné par le maître de l'ouvrage était composé des personnes suivantes :

- | | |
|-------------------------------|---|
| - présidente | Mme Maryse Perret
présidente du Conseil de la Fondation de l'Orme |
| - membres non professionnels | M. Marc Vuilleumier
directeur de l'EMS de l'Orme

Mme Véronique Gafner
infirmière-chef de l'EMS de l'Orme

M. Wainer Zagni
directeur du Centre de vie infantine de l'Ancien-Stand |
| - membres professionnels | M. Alain Gonthier
architecte FAS OEV, Berne

M. Nicolas Joye
architecte EPFZ SIA, Lausanne

M. Albert Modoux
architecte-paysagiste,
Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne

M. Thomas Urfer,
architecte EPFZ FAS SIA, Fribourg

M. François de Wolff,
architecte EPFZ SIA OEV,
Service de la santé publique de l'Etat de Vaud |
| - suppléant non professionnel | Mme Valérie Hatton-Tournelle
infirmière-chef Les Terrasses |
| - suppléant professionnel | M. Jean-Luc Kolb,
architecte EAUG
Service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne |
| - expert | M. Bernard Flach, Regtec,
économiste de la construction, Lausanne |

1.4 Projets remis

Vingt-cinq projets ont été rendus. Ils ont été numérotés dans l'ordre chronologique de la date et de l'heure de la réception des documents graphiques et écrits, remis au secrétariat du maître de l'ouvrage ou envoyé par poste.

- 01 BLANCHE ET KEVIN
- 02 P'TIT LU
- 03 MATHUSALEM
- 04 SAUVEZ WILLY
- 05 RISOTTO À TOUS LES ÉTAGES
- 06 LES SALONS
- 07 E = C
- 08 MARCEL
- 09 FENETRE SUR LA VILLE
- 10 7 A 77
- 11 CHEZ TANTE AGATHE
- 12 PRO VITA
- 13 A L'ECHELLE DE L'ORME
- 14 PIANISSIMO
- 15 FLEURS SUR LE BALCON
- 16 SUR LES BANCS D'ALÉRIA
- 17 PARKANLAGE
- 18 HAROLD & MAUDE
- 19 ENSEMBLE
- 20 MOULINSART
- 21 DE 77 À 7 ANS
- 22 SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES
- 23 CODE 236
- 24 EDEN
- 25 SILENCE ON JOUE

2. JUGEMENT

2.1 Examen préalable

L'examen préalable des dossiers a porté sur les points suivants :

2.1.1 Délais

Tous les projets (documents graphiques) ont été remis dans les délais (remise à l'EMS ou envoi par la poste) jusqu'au 18 octobre 2002, à 16h00.

Toutes les maquettes ont été remises dans les délais (remise à l'EMS le jeudi 31 octobre 2002, entre 14 et 16h00).

2.1.2 Documents exigés

Le projet no 01 BLANCHE ET KEVIN n'a pas remis une illustration exigée d'une chambre-type. Tous les autres projets sont complets, remis en 2 exemplaires, plus une réduction au format A4 pour la publication.

Le projet no 16 SUR LES BANCS D'ALÉRIA a été dessiné en traits blancs sur fond gris, rendant difficile et pénible la lecture des documents, alors que le règlement prévoyait un rendu en noir sur fond blanc (préférence : trames, traits en gris admis).

Tous les autres projets répondent aux documents exigés.

2.1.3 Respect des exigences

3 projets dérogent au périmètre d'évolution du bâtiment prévu par le PPA : 01 BLANCHE ET KEVIN, 03 MATHUSALEM, 07 E = C.

La plupart des autres projets dérogent à l'un ou l'autre des autres périmètres mentionnés dans le programme (socle, servitudes, intervention).

4 projets ne proposent pas la liaison exigée en sous-sol entre l'EMS existant et le nouveau bâtiment : 07 E = C, 15 FLEURS SUR LE BALCON, 19 ENSEMBLE et 23 CODE 236.

Le programme des locaux est respecté dans l'ensemble, à un ou 2 locaux près.

2.2 Admission des projets au jugement

Malgré l'extrême liberté prise par quelques concurrents avec les périmètres imposés, le jury admet tous les projets au jugement.

Le jury décide de procéder ultérieurement à l'analyse de l'admission aux prix.

2.3 Examen critique et sélection des projets

Le jury a pris connaissance des 25 projets admis au jugement.

Après avoir confirmé les critères d'appréciation annoncés dans le règlement-programme du concours, à savoir :

- respect du programme du concours
- qualité de l'intégration de la construction projetée dans le site naturel et bâti, relations à l'EMS existant et aux bâtiments de l'école
- qualité des espaces intérieurs et extérieurs
- qualité des parcours
- qualités fonctionnelles de l'EMS et du centre d'accueil et de vacances
- cadre de vie offert aux résidents de l'EMS
- qualité de l'aménagement paysager des zones extérieures, en particulier de la cour de récréation
- économie générale du projet, en particulier sous l'aspect du développement durable et de l'économie d'énergie

Le jury a procédé à un premier tour d'élimination, en examinant les projets de manière globale en référence aux critères de jugement suivants :

- qualité de l'intégration de la construction projetée dans le site naturel et bâti, relations à l'EMS existant et aux bâtiments de l'école
- qualité des espaces intérieurs et extérieurs
- qualité des parcours
- qualité de l'aménagement paysager des zones extérieures, en particulier de la cour de récréation.

A l'unanimité il a éliminé les 8 projets suivants, qui présentaient des lacunes ou des défauts importants en regard des critères énoncés :

- 01 BLANCHE ET KEVIN
- 02 P'TIT LU
- 07 E = C
- 15 FLEURS SUR LE BALCON
- 17 PARKANLAGE
- 20 DE 77 À 7 ANS
- 24 EDEN
- 25 SILENCE ON JOUE

Procédant à un second tour d'élimination en reprenant les critères de manière plus détaillée, il a éliminé encore les 10 projets suivants :

- 03 MATHUSALEM
- 04 SAUVEZ WILLY
- 05 RISOTTO À TOUS LES ÉTAGES
- 08 MARCEL
- 10 7 À 77 ANS
- 11 CHEZ TANTE AGATHE
- 13 A L'ECHELLE DE L'ORME
- 19 ENSEMBLE
- 20 MOULINSART
- 23 CODE 236

Après ces 2 tours d'élimination, le jury a effectué un tour de repêchage en passant en revue l'ensemble des projets. Il a confirmé les éliminations des projets au 1^{er} et 2^{ème} tours.

Il a sélectionné pour subir un examen plus approfondi et une expertise économique les projets suivants :

- 06 LES SALONS
- 09 FENETRE SUR LA VILLE
- 12 PRO VITA
- 14 PIANISSIMO
- 16 SUR LES BANCS D'ALÉRIA
- 18 HAROLD & MAUDE
- 22 SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES

2.4 Examen approfondi, expertise économique et admission à la répartition des prix

L'examen approfondi des sept projets sélectionnés a porté sur la qualité architecturale et fonctionnelle des projets, le respect des exigences du PPA de l'« Ancien-Stand » et du programme, ainsi que des relations souhaitées entre les locaux.

L'examen des projets restant en compétition a montré que 2 projets s'écartent du programme sur des points essentiels et doivent donc être exclus de la répartition des prix, en vertu de l'art. 19b du règlement SIA 102.

A ce propos un commentaire s'impose. La majorité des projets soumis s'écartent peu ou prou du programme (surfaces de locaux, débordements de périmètres, surface constructible du PPA, etc...). Le jury retient qu'une dérogation au PPA ayant pour conséquence, pour le projet examiné, qu'il ne pourrait être réalisé sans une modification du PPA ou une transformation de son parti architectural devait être considéré comme « *s'écartant du programme sur un point essentiel* ».

Projet no 09 FENETRE SUR LA VILLE : ce projet déroge aux dispositions du PPA 701. En proposant de creuser la cour pour dégager un niveau supplémentaire, l'auteur obtient finalement un bâtiment de quatre niveaux posé sur un socle semi-enterré, alors que le PPA n'autorise que trois niveaux sur socle.

Projet no 16 SUR LES BANCS D'ALÉRIA : le jury estime que le rendu blanc sur gris (difficilement lisible) doit être sanctionné par rapport aux autres concurrents.

Les projets no 09 et 16 sont exclus de la répartition des prix.

L'expertise effectuée par le bureau Regtec, remise et exposée au jury le 14 novembre, fait apparaître une différence relativement peu importante entre les divers projets sélectionnés :

Les projets proposent de 24 chambres (06 LES SALONS et 22 SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES) à 28 chambres (09 FENETRE SUR LA VILLE et 16 SUR LES BANCS D'ALÉRIA), ouverture laissée par le programme du concours.

Les volumes SIA varient de 8'740 m³ pour le projet 22 SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES à 11'085 m³ pour le projet 12 PRO VITA, représentant une variation de -12.2% à + 11.3% par rapport à la moyenne de ces 7 projets.

La surface brute de planchers varie d'un facteur de 1.52 (22 SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES) à 1.75 (HAROLD & MAUDE) par rapport à la surface nette des locaux du programme.

L'estimation des coûts ne montre par contre qu'une différence de 12.1% entre le projet estimé le plus économique 06 LES SALONS et le plus onéreux 14 PIANISSIMO. Référé au lit de résident, le coût varie de fr. 229'000.- (16 SUR LES BANCS D'ALÉRIA) à fr. 267'000.- (06 LES SALONS).

Un tableau récapitulatif de l'expertise économique figure en annexe.

2.5 Confirmation des projets promus au classement

Après avoir pris connaissance du résultat de l'examen approfondi et de l'expertise économique, le jury poursuit l'étude critique des sept projets sélectionnés. Il décide que les 7 projets sont promus au classement :

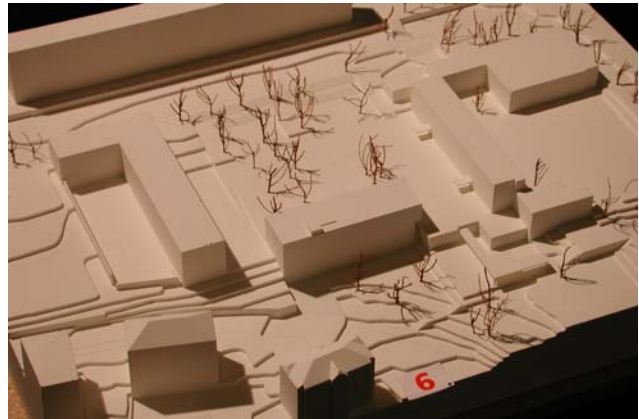
- 06 LES SALONS
- 09 FENETRE SUR LA VILLE
- 12 PRO VITA
- 14 PIANISSIMO
- 16 SUR LES BANCS D'ALÉRIA

- 18 HAROLD & MAUDE
22 SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES

2.6 Critique détaillée des projets promus

Avant de classer les sept projets promus, le jury rédige leur critique détaillée.

06 LES SALONS



Le projet LES SALONS propose un bâtiment très simple constitué d'un parallélépipède sur 5 niveaux, respectant le périmètre d'évolution du PPA. Le dépôt matériel situé en sous-sol au sud-est sort par contre du périmètre d'intervention et semble condamner le cheminement le long de l'avenue du Vieux-Moulin.

Le cheminement piétonnier public est-ouest entre l'avenue du Vieux-Moulin et le chemin des Plaines du-Loup est assuré au Nord sous le bâtiment projeté, entre celui-ci et les classes enfantines de l'école du Vieux-Moulin. L'entrée principale à l'EMS est située dans le parc à l'ouest, tandis que les accès de service, livraisons et ambulances s'effectuent depuis l'avenue du Vieux-Moulin. L'accès au Centre d'accueil se fait également depuis le parc.

Le réaménagement du parc-préau offre une bonne articulation des diverses fonctions, et permet l'appropriation des espaces par le quartier. Les séquences proposées de jeux, bassins, surfaces dures et vertes sont intéressantes. Les places visiteurs disposées le long de l'accès actuel nord de l'EMS existant ne sont cependant pas compatibles avec la zone de verdure prévue dans le PPA.

La distribution des affectations entre EMS et Centre d'accueil est claire, celui-ci s'organisant sur 2 niveaux dans la partie nord du bâtiment, en conjonction avec les classes de l'école enfantine. Cette disposition nécessite le regroupement du monte-lit et de l'ascenseur de l'EMS au sud, ce qui a des conséquences négatives dans la distribution des étages.

La zone d'accueil à l'EMS n'est pas satisfaisante, la disposition des locaux autour du hall regroupant des locaux ne créant pas l'animation souhaitée. La salle à manger des résidents, dont la surface est beaucoup trop faible par rapport au programme, n'est fréquentée qu'à certaines heures. L'implantation de la cuisine au niveau -2 est incompréhensible, la liaison avec la cuisine de l'EMS se trouvant au -1 et la salle à manger au niveau 0. Sa combinaison avec celle du Centre d'accueil n'est pas possible.

La proposition de cages d'escaliers fermées et vitrées est appréciée ; cependant des locaux sanitaires affectés aux résidents ne peuvent se trouver dans ces zones. La distribution des niveaux 1 et 2, identiques, regroupant 24 chambres, est par contre excellente, en offrant une grande variété d'espaces et de dégagements visuels sur plusieurs façades. Les chambres sont orientées indifféremment sur les 4 façades, mais essentiellement à l'ouest sur le parc. L'orientation nord n'est pas favorable, l'orientation est ne propose aucune disposition d'amoindrissement des nuisances phoniques de la route. La chambre carrée offre une géométrie intéressante, avec une bonne possibilité d'aménagement, des espaces de services suffisants autour du lit, ainsi que d'excellentes relations visuelles avec l'extérieur. La position du lavabo sur la façade est originale et appréciée.

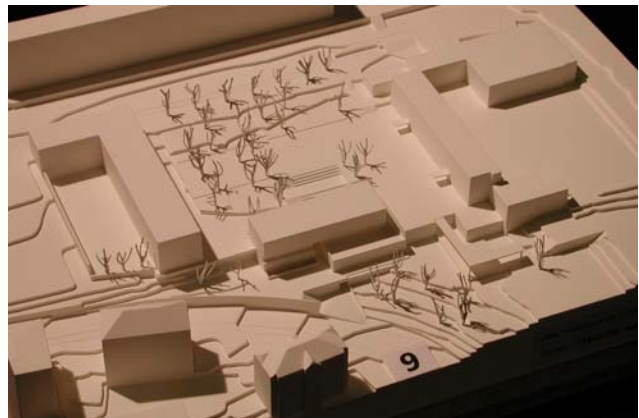
Le Centre d'accueil propose des locaux, en particulier les réfectoires, ouverts sur la circulation, ce qui n'est pas souhaitable pour des raisons phoniques. La connexion UAPE – APEMS ne peut pas

non plus être aussi ouverte que proposée pour les mêmes raisons. Les relations avec l'extérieur ne sont constituées que par l'entrée, et n'offrent aucune extension extérieure aux locaux.

Son volume se trouve dans la moyenne des projets, et la volumétrie du bâtiment simple devrait assurer une construction économique. Le rapport de la surface brute de planchers par rapport à la surface des locaux du programme est également dans la moyenne des projets. L'estimation des coûts de l'analyse économique est favorable.

Le jury relève les qualités du projet constituées essentiellement par la distribution des étages et surtout la géométrie de la chambre du résident, ainsi que les aménagements extérieurs.

09 FENETRE SUR LA VILLE



Le projet FENETRE SUR LA VILLE propose une pénétration intéressante du cheminement public au milieu du bâtiment, articulant un socle en 2 parties et un bâtiment rectangulaire aux étages. Sur le parc public, la partie nord est excavée afin de pouvoir connecter directement à celui-ci les locaux du Centre d'accueil situé au rez inférieur. Cette intervention est cependant contraire aux dispositions du PPA.

Les aménagements extérieurs sont traités de manière minimaliste. La partie nord du parc est aménagée en préau et places de jeu, et se relie aux locaux du Centre d'accueil proposé par de grands emmarchements. La partie sud conserve le caractère de parc ouvert à l'ensemble du quartier.

L'entrée principale de l'EMS au rez supérieur donne sur le parc à l'ouest ; l'auteur a repris le dispositif de l'EMS existant avec des entrées parents donnant directement dans les cages d'escalier. Une entrée secondaire au rez inférieur, située sur le cheminement public médian, donne accès à une zone particulière de l'EMS comprenant 4 chambres de court séjour, avec la boutique, tisanerie et les services nécessaires. Au niveau de l'avenue du Vieux-Moulin sont aménagés les accès de service, livraisons et ambulances, avec 5 places de parc intérieures. La liaison en sous-sol avec l'EMS existant par une rampe de 7% est problématique.

La zone d'accueil de l'EMS est intéressante, distribuant sur le même niveau la plupart des espaces collectifs. Le jardin-terrasse est proposé à l'est et partiellement au nord, en relation avec la salle à manger. Le jury regrette cependant que les espaces collectifs ne s'ouvrent pas sur le parc à l'ouest. Les liaisons verticales sont bien distribuées. La cuisine est trop éloignée de la salle à manger, en plan et coupe. Au sous-sol les locaux nécessitant de la lumière naturelle sont disposés autour d'un patio intérieur protégeant des nuisances.

Aux étages les 24 chambres constituent deux unités et sont toutes orientées à l'est. L'organisation de l'étage est bonne et offre des ouvertures visuelles sur le parc. Un dispositif intéressant de puits de ventilation naturelle permet d'isoler les chambres des nuisances sonores de la route, en créant des bow-windows agréables. Le jury relève la qualité de la proposition de la chambre quant à la vue et à la flexibilité de l'aménagement qu'elle offre.

Le Centre d'accueil se développe sur le seul niveau du rez inférieur, avec accès sur le chemin public traversant, et une extension extérieure intéressante à l'ouest vers le parc. L'organisation intérieure des locaux est claire et fonctionnelle, bien que la disposition resserrée en carré donne l'impression d'être les uns sur les autres. La conjonction des 2 réfectoires, ouverts sur les circulations, est jugée négativement.

La volumétrie du bâtiment est complexe : sur un large socle distançant le bâtiment de la route, celui-ci s'organise et s'exprime en fonction des espaces qu'il abrite, individuels et collectifs EMS, ou fonctions du Centre d'accueil. Le décrochement en façade ouest n'apporte rien à la proposition.

La surface brute de plancher est importante, bien que le cube s'inscrive dans la moyenne des projets. L'analyse économique le place dans les projets dont les coûts sont les plus élevés.

Le jury apprécie particulièrement les dispositions prises pour réduire les nuisances phoniques sur toute la façade est, ainsi que l'organisation générale des divers éléments. Il estime cependant dommage que l'EMS ne profite pas plus du parc, et que l'ouverture du Centre d'accueil sur celui-ci se fasse en dehors des dispositions du PPA.

12 PRO VITA



Compte tenu de la difficulté du terrain en double pente à ce site, PRO VITA fait preuve d'une recherche particulière pour articuler harmonieusement les volumes construits tout en tirant profit de manière sensible et logique dans l'organisation des fonctions. Il en découle un ensemble de volumes articulés qui rendent la composition légère. Le corps principal forme un bâtiment de deux niveaux situé sur un étage intermédiaire transparent qui forme le lien avec les volumes différenciés du socle. L'escalier extérieur au sud se trouve au delà du périmètre d'intervention. La rationalité de l'organisation et la recherche de situer harmonieusement les volumes construits sont opposés à la qualité architecturale qui, au lieu de se limiter à exprimer son contenu, se trouve confrontée à des recherches inexplicables d'images qui ne correspondent souvent pas au plan. L'auteur définit un plan général d'aménagement qui affecte de manière simple les espaces extérieurs le long d'une ligne de démarcation : ainsi la moitié du parc est attribuée à l'école. Conformément au concept, des cheminements piétons se trouvent de part et d'autre des constructions, reliant de manière spécifique les fonctions de l'EMS et du Centre d'accueil.

La limite des secteurs traverse également l'intérieur des bâtiments. Le Centre d'accueil occupe à peu près la moitié de la surface construite de deux niveaux. Il est accessible depuis le nord au niveau du parc. La distribution des fonctions est aisée et généreuse et profite de la situation topographique en proposant des aires extérieures accessibles à niveau depuis chacun des étages.

L'EMS occupe l'autre moitié des deux niveaux par ses locaux communs qui sont organisés de manière analogue, permettant ainsi une exploitation rationnelle, notamment de la distribution des repas et de la cuisine de préparation. A l'entrée à l'EMS, au niveau du parc, se trouvent intelligemment regroupés des secteurs pouvant contribuer à l'animation. Ils permettent un accès protégé vers l'extérieur sur les deux côtés du rez. A l'étage inférieur se situe le réfectoire orienté sur l'avenue du Vieux-Moulin. Les deux niveaux supérieurs sont occupés entièrement par les chambres et leurs locaux de service. Une partie du jardin des pensionnaires est aménagée sur la toiture ; il est cependant difficile d'exploiter de manière rationnelle ce secteur, trop à l'écart des activités.

Alors que les fonctions communes sont bien placées, la qualité de leurs espaces intérieurs reste assez schématique : la lumière naturelle n'est pas prise en considération notamment sur les deux niveaux du Centre d'accueil. Côté EMS, ces secteurs sont organisés avec un peu plus de soin, mais le corridor central au rez n'est pas compréhensible dans ce dispositif et le jardin potager n'est pas assez intégré dans la composition. Le même schématisme se retrouve aux étages des chambres: les secteurs communs ne différencient pas suffisamment les endroits de circulation, aires de promenades intérieures destinées aux rencontres et animations. Par le choix de

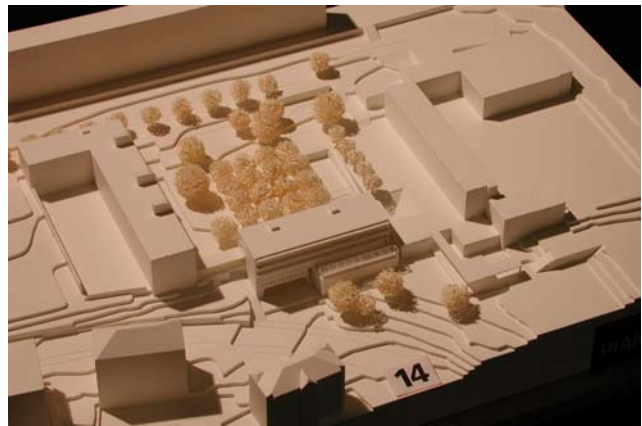
l'organisation du rez supérieur et du rez inférieur, la liaison verticale entre les étages des chambres et les locaux communs se trouve quelque peu désaxée, ce qui complique l'exploitation des étages.

Le projet dispose de 4 chambres de forme carrée, situées au nord et au sud, alors que les autres 22 chambres sont rectangulaires et orientées sur le parc à l'ouest. Les deux formes sont adéquates, mais sans recherche particulière. La chambre carrée pourrait offrir plus de possibilités, mais la disposition de la fenêtre n'y contribue pas.

La générosité des fonctions communes et l'articulation différenciée des volumes mène obligatoirement à une solution peu économique tant par la dimension que par le rapport entre le développement de façade et le cube et entre la surface utile et la surface brute de plancher. L'analyse économique le situe parmi les projets dont les coûts sont les plus élevés.

Le traitement des aménagements extérieurs est riche et diversifié et s'insère bien dans le concept global de l'aménagement. Malgré toutes les qualités fonctionnelles et l'intelligence de la stratégie d'aménagement, le projet est moins bien abouti au niveau architectural et dans ses espaces intérieurs.

13 PIANISSIMO



Le projet PIANISSIMO se caractérise par l'aménagement d'un volume simple sur un socle qui n'occupe que les deux tiers de la longueur du bâtiment principal. Ce socle est fendu au nord du gabarit constructible en hauteur pour y proposer l'un des cheminements pour piéton. Le long de cette délimitation est aménagé le jardin protégé des résidents de l'EMS, ce qui le situe très en dehors du périmètre de servitude prévu par le PPA.

On peut comprendre le choix de la situation du jardin des résidents par la recherche d'un ensoleillement maximal, mais la majeure partie de l'espace extérieur est ainsi détachée de la place de récréation de l'école et le jardin protégé devient un obstacle manquant d'intimité. Tout le Centre d'accueil est organisé dans le socle auquel on accède depuis le chemin piéton au niveau moins 1. Un deuxième passage public traverse le socle entre la partie occupée par l'EMS et celle du Centre d'accueil. L'artifice du "trou-arènes" sur le préau de l'école est étriqué voire dangereux, et mène à un endroit peu accueillant pour accéder au Centre d'accueil.

L'accès au Centre d'accueil se fait le long du chemin piéton au nord à la rencontre avec les gradins mentionnés. La dimension de ces espaces n'est pas adéquate. On entre dans le centre par un couloir de service qui aboutit à l'autre passage piéton. Les locaux principaux sont orientés sur l'avenue du Vieux-Moulin, mais ne sont qu'insuffisamment en relation avec le terrain naturel.

Les espaces intérieurs communs du Centre d'accueil sont top petits et manquent de lumière. Les deux secteurs de jeu ne promettent pas non plus une ambiance accueillante. Les locaux principaux sont par contre bien proportionnés.

Le niveau du rez est occupé de manière très rationnelle pour les locaux communs de l'EMS, mais une relation au parc manque, les locaux principaux se situant de l'autre côté à l'est. Les secteurs permettant une animation se trouvent un peu trop en périphérie. La liaison entre le réfectoire et le passage souterrain et l'ascenseur reste compliquée. Le corridor central se prolonge dans le jardin protégé par un parcours riche et harmonieux.

Malgré la grande parenté d'organisation des étages par rapport à l'établissement existant, le parcours autour des cages d'escaliers est trop petit et n'offre pas de lieu de séjour. La recherche d'optimiser la chambre individuelle est par contre intéressante et offre une dimension intéressante

au coin-séjour vers la fenêtre. L'étroitesse de la chambre et l'impossibilité d'un autre positionnement du lit peuvent dans certains cas rendre plus difficile le travail des soignants. Les séjours intercalés ainsi que la tisanerie à l'angle sud-ouest animent de manière adéquate l'espace central de circulation. Au premier étage, le local de recueillement met partiellement en cause le dispositif de la promenade intérieure autour du bloc de service. La protection contre le bruit de l'avenue semble être possible par l'introduction d'une ventilation assistée qui permet de laisser fermées les fenêtres et qui pourrait être la conséquence d'un standard Minergie.

Le cube est assez restreint, mais l'analyse économique démontre que la concentration du projet aboutit à un prix au m³ assez élevé. Le coût des aménagements extérieurs est onéreux de par le choix de la construction du jardin des résidents, et l'ensemble du coût estimé par l'analyse économique le place parmi les projets les plus chers.

Malgré la reprise de l'organisation éprouvée des étages du home actuel, l'agrandissement n'arrive pas partout à convaincre aux étages. Mais ce sont les locaux de l'EMS au rez et l'aménagement de l'espace extérieur ainsi que l'organisation trop schématique du Centre d'accueil qui affaiblissent la qualité de ce projet, par la recherche d'une rationalité dans l'organisation interne. L'expression architecturale est claire et appropriée.

16 SUR LES BANCS D'ALERIA ...



L'implantation du bâtiment abritant l'EMS et le Centre d'accueil avec un socle est judicieuse. Elle s'insère précisément et retire les avantages de la topographie. Elle respecte les périmètres prescrits, sauf celui du socle par un empiètement mineur. L'ensemble projeté est bordé par deux parcours piétonniers reliant l'avenue du Vieux Moulin au parc des Plaines-du-Loup dont les dimensionnements et escaliers pourraient être améliorés. L'EMS est desservi par deux entrées situées au niveau du parc et une entrée de service au niveau de l'avenue du Vieux Moulin, toutes accessibles par ambulance.

L'entrée au Centre d'accueil est également située au niveau du parc. Du parc à l'avenue se déroulent une succession d'espaces ludiques, de jeux et de détente encadrés de végétation reposant sur des sols différenciés adaptés à leurs destinations. A l'est, en continuité du socle, se développe le grand jardin des pensionnaires reposant sur un promontoire au-dessus de l'avenue. Par sa disposition et la proposition des installations, il atténue favorablement les nuisances du trafic pour le jardin et la façade située en retrait. Par leur diversification et les rapports d'échelle proposés, les espaces extérieurs sont dans leur ensemble remarquables.

La répartition des fonctions place le Centre d'accueil sur un niveau au niveau du parc, donc du préau de l'école, et l'EMS sur les 2 niveaux supérieurs et les 2 niveaux inférieurs. Ce faisant, le Centre d'accueil reçoit une terrasse à l'est en contact visuel direct avec le jardin protégé, et par conséquent avec les résidents de l'EMS.

Le rez inférieur au niveau du grand jardin, abrite les espaces collectifs de l'EMS. On y accède par les 2 groupes de circulations verticales desservant tous les étages. La disposition des fonctions et leurs relations entre elles sont satisfaisantes. Malgré un contact direct avec le jardin, le hall et la cafétéria manquent de lumière naturelle. Au sous-sol dans le socle, se trouvent les locaux techniques et de services.

Aux 1er et 2ème étages se trouvent les espaces résidentiels, 28 chambres orientées sur le jardin et la ville ou sur le parc, avec leurs locaux de séjours, soins et services. La disposition des liaisons verticales subdivise l'étage en deux groupes. Les circulations sont par leurs formes et proportions riches, séduisantes et invitent à déambuler. Elles profitent d'ouvertures ponctuelles sur l'extérieur

et de loggias. L'apport de lumière zénithale au dernier niveau différencie les deux étages reliés en sus par un escalier interne.

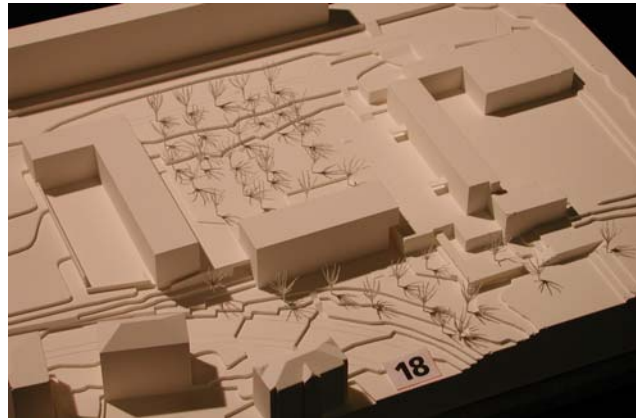
La niche située entre la ruelle intérieure et la porte d'entrée de chaque chambre constitue un seuil entre la rue et la chambre et renforce l'intimité du résident. La chambre et son entrée particulière sont conçues comme « maisonnette ». Bien que l'emplacement du lavabo ne soit pas précisé, la disposition permet un aménagement souple et individuel facilitant le travail du personnel soignant.

Les relations du Centre d'accueil avec l'école et les aménagements extérieurs sont excellentes. Les fonctions sont correctement distribuées et profitent de quatre orientations. La proximité des entrées des deux familles de l'EMS et celle du Centre d'accueil méritent quelques précisions.

Ce projet, concentré sur l'apport de solutions aux difficultés principales, laisse par ses façades et l'absence d'information sur l'économie et le développement durable, quelque peu à désirer. Le cube et les surfaces brutes de planchers sont situés dans la moyenne des projets ayant fait l'objet de l'estimation économique. Le coût estimé par lit est le plus favorable.

Le jury, malgré l'opacité du graphisme ne favorisant pas la lecture, relève que l'auteur a profondément réfléchi sur les buts et besoins fixés dans ce site. Ce projet apporte une réponse adéquate de grande qualité au problème posé.

18 HAROLD & MAUDE



Ce projet sort des périmètres de servitude par le jardin des pensionnaires et d'intervention au sud par l'implantation en sous-sol de locaux techniques, de dépôts et d'une rampe. La liaison avec l'EMS au niveau moins 1 n'est pas claire.

Le bâtiment unitaire abritant l'EMS et le Centre d'accueil respecte les périmètres prescrits par une implantation précise et sans socle. La liaison piétonne allant de l'avenue du Vieux Moulin au parc des Plaines-du-Loup, située au nord, par des escaliers est problématique. L'entrée principale de l'EMS située dans le parc presque au centre du bâtiment et l'entrée de service au sud ne donnent pas d'accès aisé aux ambulances. La proposition du remaniement de terrain à l'angle sud-est est inacceptable et l'accès de service sans véhicules au niveau 573.57 par les abris PC, sans relation directe avec l'EMS existant, ne fonctionne pas.

L'entrée au Centre d'accueil située au rez-inférieur n'a également pas d'accès direct au préau. L'implantation des places de parc longeant l'avenue du Vieux Moulin est hors périmètres. L'aménagement du parc et des préaux est sans intérêt particulier, celui des jardins pour enfants correct.

La répartition des fonctions place le Centre d'accueil sur un niveau au rez-de-chaussée inférieur et l'EMS sur 4 niveaux superposés.

Le rez supérieur abritant les espaces collectifs de l'EMS présente une organisation intéressante. La zone d'accueil centrale est d'une part en relation avec le jardin clos intégré dans le parc, d'autre part avec la salle à manger orientée sur un jardin potager. La position de la cafétéria dans la circulation principale est en soi positive mais son fonctionnement, sous cette forme, est mis en question. A l'entresol se trouvent les locaux de services, en partie éclairés par une paroi vitrée longeant un « saut-de-loup lanterneau ».

Aux 1er et 2ème étages sont réparties 26 chambres avec les locaux de séjours, soins et services y relatifs organisés de manière satisfaisante. La circulation centrale est peu attractive, on regrette un manque de transparence avec les tisaneries et les salles de séjour. Les chambres sont orientées d'une part sur le parc, d'autre part sur l'avenue du Vieux Moulin. La proposition de la

chambre est simple, adéquate. Son dimensionnement et son organisation permettent un ameublement libre et varié disposant de 2 fenêtres augmentant optiquement l'échelle réduite de l'espace. La protection des nuisances dues à la circulation est assurée par une ventilation mécanique douce, faisant partie du concept énergétique.

Les fonctions du Centre d'accueil sont généreusement distribuées et leurs relations entre elles relativement pratiques. La disposition permettant la séparation des groupes UAPE et APEMS est intéressante. Une partie des locaux contre terre, entre autres de travail ou de réunion, sont éclairés par un « saut-de-loup lanterneau » haut de 2 étages mis en question sur les plans de la légalité et du confort. Le réfectoire manquant de lumière naturelle ne convient pas. Les relations du Centre d'accueil avec l'école et les aménagements extérieurs sont acceptables.

Les réflexions apportées sur le développement durable, la flexibilité de l'utilisation du plan par déplacement des cloisons démontables selon les besoins et la gestion de l'énergie dans le cadre du programme « Minergie » sont satisfaisantes.

Bien que les cubes et les surfaces de planchers brutes soient élevés, les coûts globaux sont situés dans la moyenne des projets ayant fait l'objet de l'estimation économique.

Ce projet a retenu l'attention du jury essentiellement pour la proposition de la chambre et du plan flexible.

21 SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES



L'auteur de SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES dessine une implantation très précise et simple d'un parallélépipède de 3 niveaux posé sur un socle bien défini.

Ce projet démontre dans l'ensemble une excellente occupation de l'espace. Il marque la fin de son intervention du socle, à l'est, vers la ville, par une structure légère ouverte, servant d'abri pour les écoliers. Le cheminement piétonnier public traverse la parcelle au nord et au sud du bâtiment projeté. L'entrée de l'EMS est située sur la façade sud, accessible pour moitié par une rampe d'escaliers majestueuse d'une part et de plein pied depuis l'EMS existant, d'autre part. L'accès de service et des livraisons se trouve à l'est en contrebas. L'entrée au Centre d'accueil se fait depuis le nord ou depuis l'est. Les ambulances accèdent par le parc vers l'entrée principale. Les aménagements extérieurs sont simples et clairement définis. Aménagés sur différents niveaux ils se distinguent par des surfaces vertes et minérales avec diverses séquences intéressantes.

L'organisation générale propose l'EMS réparti sur les trois niveaux supérieurs ainsi que le Centre d'accueil dans l'étage du socle avec des ouvertures habilement aménagées. Au sous-sol se trouvent les locaux techniques et les vestiaires. Ces espaces sont reliés par des sas enfermant escaliers de services et ascenseurs.

Le Centre d'accueil est bien organisé grâce à une astuce de « vitrine-bow-window » dans le socle qui permet de gérer toutes les surfaces nécessaires sur un seul niveau. Seul l'éclairage naturel de certains locaux servants, à l'ouest, laisse à désirer. Les parcours sont bien définis; ils permettent une utilisation différenciée et appropriée des espaces proposés.

La zone d'accueil de l'EMS est satisfaisante, proposant directement à l'entrée des animations par la boutique et la cafétéria. Elle ouvre les grands espaces vers la tranquillité du parc et du jardin clos et dispose les autres locaux, plus petits et plus fermés, à l'est, de l'autre côté de la cascade d'escaliers. Les étages des chambres sont bien ordonnés avec des espaces riches et différenciés. Ils s'articulent autour d'une cage d'escalier ouverte, séparant deux couloirs distincts par un mur

porteur. Ils séduisent par leurs dispositions et leurs ouvertures originales. Toutes les chambres, à part quatre chambres au nord, sont orientées sur le parc à l'ouest. Pour les résidents, l'accès aux locaux sanitaires d'étages, trop long, n'est pas idéal. La chambre, correctement dimensionnée permet une bonne exploitation, si ce n'est le lavabo mal placé dans l'angle. Le problème majeur de cette proposition consiste dans l'impossibilité d'exploiter pour des résidents désorientés ce type d'espace d'escalier et de couloir, sans dénaturer ses grandes qualités. En effet, il est important de savoir que les patients psychogériatriques (souffrant de troubles cognitifs et d'orientation) ne distinguent souvent plus la différence entre le plein et le vide et peuvent se blesser dans les escaliers sans protection adéquate. Ces changements ou adaptations affecteraient cette typologie par ailleurs très riche.

Ce projet offre le plus petit volume et le meilleur ratio de surface de plancher brute par rapport au programme des locaux. L'analyse économique le place parmi les projets les moins onéreux. Le jury relève les qualités du projet constituées essentiellement par la précision de l'implantation, les jardins aux affectations variées, la richesse du volume bâti liée à son expression architecturale.

2.7 Classement des projets

Considérant l'ensemble des critiques, le jury décide du classement suivant. Ce classement s'est fait à l'unanimité pour le 1^{er} rang et à une nette majorité pour les autres rangs :

16	SUR LES BANCS D'ALERIA	1 ^{er} rang
22	SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES	2 ^{ème} rang
12	PROVITA	3 ^{ème} rang
06	LES SALONS	4 ^{ème} rang
09	FENETRE SUR LA VILLE	5 ^{ème} rang
18	HAROLD & MAUDE	6 ^{ème} rang
14	PIANISSIMO	7 ^{ème} rang

2.8 Attribution des prix

Le jury décide l'attribution des prix suivants :

16	SUR LES BANCS D'ALERIA	1 ^{ère} mention	fr.	16'000.-
22	SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES	1 ^{er} prix	fr.	30'000.-
12	PROVITA	2 ^{ème} prix	fr.	20'000.-
06	LES SALONS	3 ^{ème} prix	fr.	12'000.-
09	FENETRE SUR LA VILLE	2 ^{ème} mention	fr.	4'000.-
18	HAROLD & MAUDE	4 ^{ème} prix	fr.	10'000.-
14	PIANISSIMO	5 ^{ème} prix	fr.	8'000.-

2.9 Recommandation du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet 16 SUR LES BANCS D'ALERIA, en tenant compte des critiques émises et de confier à son auteur le mandat d'architecte comprenant toutes les prestations nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

2.10 Considérations générales

Malgré l'ensemble des exigences des thèmes objet du concours, du site et de la contrainte du PPA, ainsi que de l'économie, la formule du concours organisé en procédure ouverte démontre une fois encore sa capacité d'offrir un large éventail de propositions très diverses et de permettre au jury de trouver un projet lauréat de qualité. Le jury tient à remercier tous les participants de la qualité de leur contribution.

3. SIGNATURE DU RAPPORT

3.1 Signatures des membres du jury

La présidente :

Maryse Perret

Les membres non-professionnels :

Marc Vuilleumier

Véronique Gafner

Wainer Zagni

Les membres professionnels :

Alain Gonthier

Nicolas Joye

Albert Modoux

Thomas Urfer

François de Wolff

La suppléante non-professionnelle :

Valérie Hatton-Tournelle

Le suppléant professionnel :

Jean-Luc Kolb

Lieu : Lausanne

Date : 14 novembre 2002

4. LEVEE DE L'ANONYMAT

4.1 Identification des auteurs des projets classés

16	SUR LES BANCS D'ALERIA	1 ^{er} rang 1 ^{ère} mention tribu' ARCHITECTURE sarl, Petit-chêne 19bis, 1003 Lausanne Christophe Gnaegi, Laurent Guidetti, Alvaro Varela, Gaël Cochand, Sophie Shiraishi
	collaborateurs permanents :	
22	SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES	2 ^{ème} rang 1 ^{er} prix atelier d'architectes fournier_maccagnan, Ch. Boton 50, 1880 Bex Muriel Rey
	collaboratrice occasionnelle :	
12	PRO VITA	3 ^{ème} rang 2 ^{ème} prix Bureau d'architecture Pascal Grand, Av. du Grey 1, 1004 Lausanne Yann Rollier, Laurence Baud
	collaborateurs permanents :	
06	LES SALONS	4 ^{ème} rang 3 ^{ème} prix MPH l'atelier d'architecture Hunger Monnerat Petitpierre architectes EPF, Pré-du-Marché 44, 1004 Lausanne Jean-Philippe Roche
	collaborateur permanent :	
09	FENETRE SUR LA VILLE	5 ^{ème} rang 2 ^{ème} mention Costa Vincent, arch. EPFL SIA, Villardiez 9, 1009 Pully PLAREL SA, Bd de Grancy 19a, 1006 Lausanne Yves Blanc, Alain Kunz, Jaques Dumas, Serge Pittet, Vincent Costa, Pierre Meylan, Cédric Cottier, Dominique Giraud, Noëlle Béguin, Fiona Gobbo
	collaborateurs permanents :	
18	HAROLD & MAUDE	6 ^{ème} rang 4 ^{ème} prix Jacqueline PITTET & Blaise TARDIN, Architectes EPFL-SIA-FAS, Rue de la Vigie 3, 1003 Lausanne Guy Loude, Léonard Chabloz
	collaborateurs permanents :	
14	PIANISSIMO	7 ^{ème} rang 5 ^{ème} prix Jacques Gross, Rue Côtes-de-Montbenon 7, 1003 Lausanne Raphaël Beaud, Viviane Gailloud
	collaborateurs permanents :	

4.2 Identification des auteurs des autres projets

Le jury a poursuivi la levée de l'anonymat en suivant l'ordre de numérotation des projets non-classés.

01	BLANCHE ET KEVIN	Atelier d'architecture Laurent Faessler, Lausanne Inés Faessler-Werner
	collaboratrice permanente :	
02	P'TIT LU	M+B Zurbuchen_Henz, Lausanne Nicolas Gross, David Bégert Boss & Associés, Ing. Conseils SA
	collaborateurs permanents :	
	ingénieur civil :	

03	MATHUSALEM	Matthieu Cardinaux & Laurent Francey, Lausanne
04	SAUVEZ WILLY collaborateurs permanents :	Bureau d'architecture Danilo Mondada, Lausanne Frédéric Seydoux, Manuel Bieler
05	RISOTTO A TOUS LES ETAGES collaborateurs permanents :	Bridel architectes epfl sia, Lausanne Marina Marinov, Charlotte Truvan, Christian Bridel
07	E = C	Majid Sabatou, Lausanne
08	MARCEL collaborateurs permanents :	Personeni Raffaele Schärer arch EPFL HES SIA, Lausanne Wilmay Choy, Fabio Personeni, Colette Raffaele, Fabrizio Raffaele, Cédric Schärer
10	7 A 77 architecte-paysagiste :	Ivan Kolecek, atelier d'architecture, Lausanne La touche verte architecture paysagère Marc Junod, Raphaël Dupraz
11	CHEZ TANTE AGATHE collaborateur permanent : ingénieur civil : architecte-paysagiste :	Luscher Architectes, Rodolphe Luscher, Lausanne Alexandre Wagnières AIC Ingénieurs conseils SA, Rodolphe Weibel, Lausanne Huesler architectes-paysagistes sarl Christoph Huesler
13	A L'ECHELLE DE L'ORME collaboratrice permanente : collaborateur occasionnel :	Alfredo Orlando Pina architecte EPFL- SIA, Vevey Carole Pont Christophe Baddour
15	FLEURS SUR LE BALCON collaborateur permanent :	0815 architectes, Cyrill Haymoz, Olivier Schmid, Ivo Thalmann, Fribourg David Ferreira
17	PARKANLAGE collaborateurs permanents :	Widmer Architectes Sarl, Lausanne Joanna Fowler, Tommaso Fiorini
19	ENSEMBLE collaboratrice permanente : ingénieur civil :	Roberto Carella, architectes, Petit-Lancy Stéphanie Cachin Batec, Olivier Vuagnat, Petit-Lancy
20	MOULINSART collaborateur permanent : ingénieur civil : architecte-paysagiste :	Pont 12 architectes EPFL SIA, François Jolliet, Guy Nicollier, Antoine Hane, Lausanne David Vessaz Chabloz et Partenaires SA, M. Chabloz, collaborateur : F. Séverin, Lausanne Paysagegestion sa, O. Lasserre, O. Donzé, L. Salin, Lausanne
21	DE 7 A 77 ANS collaborateurs permanents :	G. Bellmann Architecte, Chailly/Montreux C. Lenoir, T. Cornet, M. Clivaz

23	CODE 236 collaborateurs permanents :	Bureau d'architecture Normann Piller EPFL/SIA, Champagne Alan Wyss, Dominique Geretti
24	EDEN	Desdoat Tevaearai, Vufflens-la-Ville
25	SILENCE ON JOUE collaborateurs permanents : ingénieur civil :	Prenat & Vidal, architectes, Rolle M.A. Prenat, D. Vidal rlj Ingénieurs conseils SA Rochat- Lugeon